

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 19/01/2026

Présents : MMES N. OLLIVIER et Y. RUPPERT, MM. J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président) et R. PANARIELLO,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

DIFFUSION PHASE 2 U14

Nous vous informons que les calendriers de la seconde phase U14 sera en ligne très prochainement. Les rencontres débutent le samedi 24 janvier prochain.

Attention, avec un système en 2 phases, nous avons du refaire les alternances, cela peut donc avoir modifié votre organisation. Nous vous remercions de bien prendre connaissance des calendriers et de nous prévenir le plus tôt possible de tout changement (par exemple, un changement sur une dérogation annuelle horaire, voire de terrain).

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

VETERANS

D3-B du 11/01/2026
53448759 PERRAY FOOT. ES 31 / PLAISIROIS F.O. 32

amende et match perdu par pénalité
au club recevant (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

SENIORS

D5-C du 14/12/2025
54725509 VIROFLAY USM 2 / VELIZY ASC 2

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

SENIORS

D4-B du 18/01/2026
53438068 ACHERES FC 1

YVELINES FOOT N° 1872

FORFAITS NON AVISES 2ÈME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

SENIORS

D5-C du 18/01/2026
54725526 LE PECQ US 2

U17

D2-U du 18/01/2026
54927016 INTERFOOT 78 1

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

SENIORS

D5-A DU 18/01/2026
54728381 OLYMPIQUE MANTES FC 2 / CHAMBOURCY ASM 2
Courrier du GPSEO fermant le terrain.
La Commission dit match à jouer le 22/02/2026.

VETERANS

D4-A DU 04/01/2026
54703214 MEULAN-GUITANCOURT 31 / ANCIENS DU MANTOIS 31
Pris note du courrier des 2 clubs proposant de jouer le 17 mai 2026.
La date étant trop tardive dans la saison, la Commission dit match à jouer le 26/04/2026.

D5-D du 25/01/2026
54927935 HOUDANNAISE REGION FC 3 / PLAISIROIS FO 3
Demande de HOUDANNAISE REGION FC de jouer la rencontre à 09h00.
Accord de la Commission (horaire dérogatoire).

U18

D3-B du 25/01/2026
53439921 VAUXOISE ES / VESINET SCI
Demande de VAUXOISE ES de jouer la rencontre à 15h00.
Accord de la Commission (horaire dérogatoire).

D3-B DU 18/01/2026
53439914 VESINET SCI 21 / HOUILLES SO 21
Accord des 2 clubs pour jouer le 29/03/2026.
Accord de la Commission.

U16

D3-B DU 01/02/2026
53434236 MAURECOURT FC 1 / VAUXOISE ES 1
Demande de MAURECOURT pour jouer à 12H30.
Accord de VAUXOISE.
Accord de la Commission.

U15

D1-A du 01/02/2026
53434357 HOUILLES AC 1 / VERSAILLES 78 FC 2
Demande de HOUILLES AC de jouer la rencontre à 13h30.
En attente de l'accord de VERSAILLES 78 FC 2 avant vendredi 23/01 à 12h00.

D2-A du 24/01/2026
53434543 HOUILLES AC 2 / CARRIERES SUR SEINE US 1
Demande de HOUILLES AC de jouer la rencontre à 15h30.
En attente de l'accord de CARRIERES SUR SEINE US avant vendredi 23/01 à 12h00.

U14

D2-B du 24/01/2026
55376423 VERSAILLES 78 FC 4 / PLAISIROIS FO 3
Demande de VERSAILLES 78 FC de jouer la rencontre à 14h00.
Accord de la Commission (horaire officiel).

D2-A du 24/01/2026
55376162 CARRIERES SUR SEINE US 1 / BOUAFLE FLINS ENT 2
Demande de CARRIERES SUR SEINE de jouer la rencontre à 16h00.
Accord de la Commission (horaire dérogatoire).

D3-A du 24/01/2026
55377260 BUCHELOISE AS 1 / CHANTELOUP LES VIGNES US 1
Demande de BUCHELOISE AS de jouer la rencontre à 14h30.
Accord de CHANTELOUP LES VIGNES US.
Accord de la Commission.

D4-E du 11/04/2026
55379318 BOIS D'ARCY AS 2 / CROISSY US 1
Demande de BOIS D'ARCY AS de jouer la rencontre à 12H00.
Accord de CROISSY US.
Accord de la Commission.

D4-G du 24/01/2026
55379464 TRAPPES ES 2 / ELANCOURT OSC 2
Demande de TRAPPES ES de jouer la rencontre à 16H30.
En attente de l'accord de ELANCOURT OSC 2 avant vendredi 23/01 à 12h00.

COURRIERS

519112 LIMAY ALJ
545102 VILLENNES ORGEVAL FC
Courrier des clubs concernant la sanction reçue dans le journal 1870 relative au non envoi de la feuille de match après 2 rappels.

Limay ALJ transmet la feuille de match papier de la rencontre et demande une révision de la sanction.
VILLENNES ORGEVAL FC transmet le rapport concernant l'établissement de la feuille de match papier et envoie la composition de l'équipe pour cette rencontre.
La Commission rappelle qu'en cas de dysfonctionnement de la tablette, la feuille de match doit papier doit être établie immédiatement. La transmission de cette feuille doit être effectuée dans les 48h au District ainsi que le rapport de la non utilisation de la FMI.

Le club adverse est également concerné par les rappels de feuilles de matchs manquantes et doit informer le District sur ce qu'il s'est passé le jour du match. La Commission compte tenu des rapports des deux clubs décide de faire preuve d'indulgence et annule les sanctions prises dans le précédent PV.

500731 MAULOISE US

Courrier du club concernant la sanction reçue dans le journal 1870 relative au non envoi de la feuille de match après 2 rappels. Le club ne comprend pas la sanction sachant que les obligations revenaient au club recevant.

La commission rappelle que le club adverse est également concerné par les rappels de feuilles de matchs manquantes et doit informer le District sur ce qu'il s'est passé le jour du match. La Commission compte tenu du rapport du club décide de faire preuve d'indulgence et annule les sanctions prises dans le précédent PV.

860687 LE VESINET SCI

Courrier du club concernant la fermeture de son terrain pour une longue période et les difficultés que cela engendre pour tenter d'inverser les matchs et de trouver un terrain de repli. Le club cherche des solutions et propose de jouer sur le terrain stabilisé du complexe sportif.

La Commission comprend les difficultés engendrées par la fermeture de votre terrain.

La Commission constate que le terrain n'est plus classé depuis janvier 2016 et qu'aucun contrôle n'a eu lieu depuis.

Transmet à la CDTIS pour un contrôle urgent.

500601 MONTFORT FC

Courrier du club protestant contre une amende reçue pour absence de rapport.

La Commission a en effet reçu le rapport mais après sa réunion (envoi le lundi à 19h58). Elle décide cependant de faire preuve d'indulgence et retire l'amende.

518199 CARRIERES GRESILLONS AS

Courrier de l'éducateur du club demandant le report au 1er mars 2026 de la rencontre U16 D2-A **CARRIERES SUR SEINE US 21 / CARRIERES GRESILLONS AS 21** en raison de la participation de l'équipe à la Coupe des Yvelines futsal le jour de la rencontre.

La Commission donne son accord.

MATCHES REMIS

A JOUER LE 14/02/2026

U15

D3-C

53442074 TRAPPES ES 3 / ST CYR AFC 1

A JOUER LE 22/02/2026

SENIORS

D5-A
54728381 OLYMPIQUE MANTES FC 2 / CHAMBOURCY ASM 2

CDM

D1-A
53450005 GUYANCOURT E.S. 5 / CROISSY U.S. 5

VETERANS

D2-A
53448413 ANDRESY F.C. 31 / PORCHEVILLE FC 32

D3-A
53448664 GARGENVILLE STADE 31 / CONFLANS PORTUGAIS 31

D5-A
54711843 BREVAL LONGNES F.C. 32 / VERNOUILLET FC 31

D5-B
54719300 ACHERES F.C. 31 / ANDRESY F.C. 32

U18

D2-B
53439507 TRAPPES ES 22 / ETANG ST NOM ES 21

U16

D3-C
54782679 VILLEPREUX F.C. 21 - CHATOU A.S. 21

D3-D

54801877 GUYANCOURT E.S. 22 / MESNIL ST DENIS ASL 21

A JOUER LE 08/03/2026

VETERANS

D5-A
54711862 JUZIERS F.C. 31 / VERNEUIL PORTUGAIS 32

U18

D2-A
53433930 MUREAUX O.F.C. 22 / ROSNY CS FOOT 21

A PROGRAMMER

LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR DES DATES DE REPORT.

VETERANS

D4-A
54703214 MEULAN-GUITRANCOURT 31 / ANCIENS MANTOIS 31
54703260 ANCIENS DU MANTOIS 31 / TRIEL AC 32

U18

D3-B
53439914 VESINET SCI 21 / HOUILLES S.O. 21

U15

D3-B
53441924 VESINET SCI 1 / CHESNAY 78 F.C. LE 1

FUTSAL SENIORS

D1-A
54646393 CARRIERES GRESILLONS 1 / LA TOILE 1
54646519 LA TOILE 1 / CARRIERES GRESILLONS 1
54646459 TRAPPES YVELINES 2 / PERRAY FOOT. ES 1
54646404 CARRIERES GRESILLONS 1 / PERRAY FOOT. ES 1
54646414 TRAPPES YVELINES 2 / JOUARS PONTCHARTRAIN 1

45 ANS

POULE-A
55013295 MAURECOURT F.C. 1 / MAULOISE U.S. 1
55013300 MAULOISE U.S. 1 / VILLENNES ORGEVAL 1
55013310 MAULOISE U.S. 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1
55013324 VILLENNES ORGEVAL 1 / MAURECOURT F.C. 1
55013325 CHAMBOURCY ASM 1 / MARCQ FC 1
55013327 MAULOISE U.S. 1 / ANDRESY F.C. 1

POULE-B
55013789 PERRAY FOOT. ES 1 / HOUDANAISE REGION FC 1
55013807 TREMBLAY S/ MAULDRE 1 / POIGNY LA FORET US 1
55013812 POIGNY LA FORET US 1 / BOIS D'ARCY A.S. 1
55013814 BOIS D'ARCY A.S. 1 / TREMBLAY S/ MAULDRE 1

POULE-C
55014064 MANTOIS 78 FC 1 / JUZIERS F.C. 1
55014076 BREVAL LONGNES F.C. 1 / JUZIERS F.C. 1
55014078 MEULAN GUITRANCOURT 1 / BREVAL LONGNES 1
55014093 ENT. MEZIERES SERBIE 1 / MANTOIS 78 FC 1
55014094 BREVAL LONGNES F.C. 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1
55014096 JUZIERS F.C. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1
55014101 ENT. EPONE-LAINVILLE 1 / GUERVILLE ARNOUV. 1

SUSPENSIONS DE TERRAINS

SENIORS

D5-A DU 23/11/2025

54728340 - INTERFOOT 78 1 / BONNIERES FRENEUSE 2

Transmis de la Commission de Discipline du 02/12/2025 infligeant une suspension de terrain pour **1 match ferme** pour l'équipe Séniors de BONNIERES FRENEUSE 2 évoluant en D5-A.

La Commission désigne le match suivant :

D5-A DU 22/03/2026

54728412 BONNIERES FRENEUSE 2 / ROSNY CS FOOT 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 06/03/2026.

Coupe de France (4ème tour)

4792086 – PORCHEVILLE F.C. 1 / BAGNEUX COM 1 du 28/09/2025

La Commission Régionale de DISCIPLINE décide d'infliger une suspension de terrain de **2 MATCHES FERMES** à l'équipe Seniors 1 de PORCHEVILLE F.C. à compter du 24 NOVEMBRE 2025.

La commission désigne le match suivant :

D4-A DU 15/02/2026

53437721 PORCHEVILLE FC 1 - HARDRICOURT US 3

Accord de la mairie d'ECQUEVILLY transmis par le club de PORCHEVILLE FC.

La Commission accepte le terrain de repli remplissant toutes les conditions.

U15

CY DU 06/12/2025

55194622 - MONTIGNY LE BX AS 1 / HOUILLES A.C. 2

Transmis de la Commission de Discipline du 06/01/2026 infligeant une suspension de terrain de **2 matches dont 1 avec sursis** pour l'équipe U15 de Montigny le BX AS 1 évoluant en U15 D1.

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 21/03/2026

53434385 MONTIGNY LE BX AS 1 / PLAISIROIS FO 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 06/03/2026.

U14

D1-A DU 08/11/2025

53434607 - POISSY FC 21 / MUREAUX O.F.C. 21

Transmis de la Commission de Discipline du 16/12/2025 infligeant une suspension de terrain de **2 matches dont 1 avec sursis** pour l'équipe U14 de POISSY FC 21 évoluant en U14 D1-A.

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 21/03/2026

53434651 POISSY FC 21 / VERSAILLES 78 FC 23

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 06/03/2026.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District.

La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

D5-D DU 18/01/2026

54726012 YVELINES U.S. 1 / COIGNIERES F.C. 1

Pris note du rapport de YVELINES US.

L'heure de la tablette doit être inférieure à l'heure du match. Il faut dans ce cas changer l'heure de la tablette et la remettre à jour après avoir traité la FMI.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U17

D2U-A DU 18/01/2026

54927018 NEAUPHLE-PONT. 2 / NEAUPHLE-PONT. 1

Pris note du rapport de NEAUPHLE.

Il est effectivement impossible de réaliser la FMI pour 2 équipes du même club.

La Commission décide de ne pas sanctionner

U15

D3-A DU 17/01/2026

53441808 VINSKY FCM 1 / ANDRESY F.C. 1

Pris note du rapport de VINSKY.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDE DE RAPPORTS

VETERANS

D2-A DU 18/01/2026

53448400 CHATOU AS 31 / MANTOIS 78 FC 31

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U18

CY DU 11/01/2026

55260522 VERSAILLES 78 FC 23 / ROSNY CS FOOT 21

La commission demande à VERSAILLES un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U16

D3-D DU 18/01/2026

54801882 ESSARTS LE ROI AGS 21 / TRAPPES ES 23

Pris note du courrier de Les Essarts.

La Commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

U15

D1-A DU 17/01/2026

53434355 MANTOIS 78 FC 1 / SARTROUVILLE ES 1

Pris note du courrier de MANTOIS.

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.